



COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Messieurs Claude KRIEGUER, Richard GRIGNASHI, Fabrice DUFOUR, François-Xavier LYEUTE, Jean-Claude TURBAN, Jacques FERON, Patrice LECLAIRE, Olivier DUPONT, Gérard ALLART, délégués titulaires Jacques LETELLIER, délégué suppléant
Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Messieurs Alain GARBE, Albert ALFANDARI, Jean Jacques COACHE, Franck PINSSON, Richard DEGOUY, Pierre FOIREST, Olivier LESUEUR, Michel ESTRADE, Abdelrami BOUCHOUICHA, Frédéric FALLOT, délégués titulaires Mesdames Joëlle HARNET, Christine PERINI, déléguées titulaires Monsieur Alain LACROIS, délégué suppléant
Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Messieurs François DELAIS, Pierre-Yves BOUDER, Didier DAGONET, Hervé WEIFFENBACH, délégués titulaires Mesdames Armelle CHAPALAIN, Françoise GODENNE déléguées suppléantes
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	

Absents excusés :

Gilles MENAT (Baillet en France), Francis CARRON (Maffliers), Elisabeth HUBERT (Bruyères sur Oise), Didier GRAIN (Hédouville), Bernard LEBON (Bruyères sur Oise), Daniel LERAY (Bruyères sur Oise), François KISLING (Parmain)

Assistaient également à la réunion :

Séverine LE BLANC (syndicat Tri Or), Martine LETREIZE (syndicat Tri Or), Jean Christophe JACQUET (syndicat TRI-OR)

Secrétaire de séance :

Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

Commune non représentée :

Villiers Adam, Mériel, Parmain, Chauvry, Hédouville, Frouville, Villaines sous Bois et Maffliers

Informations de la Présidente :

- La Présidente informe l'assemblée du décès de M. Bertrand Vergnaud, délégué titulaire du syndicat et maire adjoint à la commune de Bèthemont la Forêt.
- Dans le cadre de l'augmentation de la TGAP, l'intervention auprès des Sénateurs a eu le succès que nous savons. Les communes et les communautés de communes se sont mobilisées pour communiquer sur la base de la motion du syndicat TRI OR. En revanche, lors du deuxième passage devant les Députés, ces derniers n'ont pas validé la proposition des Sénateurs. La loi de Finances a été votée avec toutefois une diminution à l'horizon 2022 de la TVA sur le traitement qui passerait de 10% à 5% pour tout ce qui est valorisé.
- La Présidente explique que le Plan Régional est à la consultation de tous les acteurs publics du déchet en Ile de France. Le syndicat TRI OR doit se prononcer avant mi-avril. La Présidente propose de rédiger une participation sur la base de ce qui a été défendu lors des discussions avec la Région à savoir :
 - o La reconnaissance de l'activité de compostage sur notre département comme étant un déchet trié et valorisé
 - o Le besoin d'une étude englobant la totalité du département tant pour l'exploitation de compostage que pour le centre de tri et non pas l'étude sur l'ensemble de la Région Parisienne qui traite de la même manière Paris, la petite couronne ou le secteur d'Argenteuil Bezons et le Vexin ou notre secteur.

Concernant les aides ou soutiens attendus, que cela soit sur le centre de tri ou l'usine, il semble ressortir que si on a le droit « d'exister » nous ne pourrions prétendre à aucune aide dans la mesure où nous ne ferions pas les choix et procédures définies par l'ADME ou CITEO.

- Dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte et du traitement des ordures ménagères, la Présidente informe que la Commission « Encombrants » s'est réunie à deux reprises et il est prévu une troisième réunion début mars. Les premières pistes s'orientent vers la collecte sur appel. Pour ce qui du traitement des ordures ménagères, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une ligne de traitement de combustibles solides de récupération (CSR) à partir des refus de compostage. Cette étude nécessite que le syndicat TRI OR se rapproche du Sigidurs qui projette de réaliser une chaufferie urbaine au CSR.
- Le renouvellement de l'agrément de la société EcoDDS est toujours en cours car il n'a pas été validé par le ministère. Dans l'attente de ce renouvellement, les déchets pris en charge par EcoDDS doivent trouver un autre exutoire, et le traitement sera à la charge du syndicat. EcoDDS nous indique qu'ils rembourseront les collectivités, sous réserve de récupérer leur agrément mi-février. Le syndicat s'est rapproché de la société Recydis qui propose un coût hors transport à 50 000 € par an au lieu de 65 000 € prix du marché. Le syndicat attend aujourd'hui la proposition de SARPE Industries.
- La Présidente informe que le directeur adjoint a pris ses fonctions le 2 janvier dernier et le service communication est au complet avec l'arrivée de la responsable et de la conseillère. Le poste de responsable du centre de tri est toujours vacant.
- Le nouveau marché pour la fourniture et la maintenance des bacs roulants a démarré et la première facture de janvier laisse apparaître environ 15 points d'intervention ou de livraison par tournée (alors que la cible était de 10 interventions par jour) Le montant de la facture (fonctionnement et investissement confondus) est de 12 000 € contre 30 000 € par mois avec le précédent marché.
- Les études sur les déchetteries avancent. La société GEOSAT, missionnée pour la réalisation des plans des réseaux internes, est intervenue sur la déchetterie de Viarmes et celle de champagne cette semaine. Ce dossier a 6 mois de retard !
- La Présidente explique que la Préfecture a été saisie et est en cours d'arbitrage pour un différend avec la Communauté de Communes du haut Val d'Oise sur le recouvrement de la redevance spéciale des aires d'accueil des gens du voyage.

Le quorum atteint la séance commence à 19h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ROB 2019

Exposé de M. Olivier DUPONT :

PREAMBULE

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette, et la gestion des ressources humaines.

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

I. Le contexte

L'année 2018 a été marquée par les événements majeurs suivants :

- le renouvellement des marchés d'exploitation des déchetteries, d'exploitation et de traitement des encombrants et le marché de maintenance et fourniture des bacs.
- La forte progression des investissements (+35,20%) sous l'effet de la concrétisation des opérations de rénovation de l'usine de compostage et du centre de tri (changement des trommels primaire et secondaire, rénovation du convoyeur de la presse à balles, modernisation du process de mise en balle). Les expertises des deux tubes de fermentation (BRS) de l'usine ont confirmé le bon état du tube de 24 mètres (BRS24) et en revanche la durée de vie limitée du tube de 33 mètres (BRS33). La remise en état de ce tube sera à programmer dès l'été 2019 pour le maintenir jusqu'en 2025.

Les études avant travaux sur les déchetteries ont démarré mais ont pris du retard. De fait, le calendrier de réalisation des travaux se trouve décalé sur 2019/2020. Pour rappel, il est prévu la mise en place de la pesée sur les deux sites, ainsi que la création de flux supplémentaires. Ces aménagements permettront l'accueil des professionnels sur la déchetterie de Viarmes.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile de France a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (commission composée de tous les élus et acteurs du monde du déchets) en décembre dernier. Rappelons que le syndicat TRI OR a rédigé une contribution au PRPGD en tenant compte des évolutions de tonnages et de populations. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :

- Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025
- Harmonisation des couleurs des couvercles selon les recommandations de l'ADEME
- Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri à tous les plastiques d'ici 2022
- Collecte des déchets organiques séparés ou triés à la source

- Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% à l'horizon 2025

Au regard de ces obligations, le syndicat devra s'adapter et à terme transformer son usine de compostage pour réduire les tonnages enfouis. De même, le plan fixe à 2022 la mise en place des extensions des consignes de tri à tous les plastiques. Le syndicat doit réfléchir dès à présent à l'avenir de son équipement.

Le nouveau barème des soutiens pour le recyclage des emballages issus de la collecte sélective est appliqué depuis 2018 par CITEO¹. Le syndicat subira une baisse de 210 000 euros s'il ne répond pas au contrat de transition qui tient compte de 3 critères :

- Le maintien de performances de tri par rapport à l'année de référence (2016)
- L'analyse des coûts et la mise en place d'un plan d'action pour les diminuer
- La mise en place du tri à tous les plastiques

Enfin, les marchés de collecte et d'exploitation de l'usine de compostage arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Les orientations budgétaires décrites ci-après tiennent compte de l'évolution du contexte réglementaire, des incertitudes liées à la trajectoire de la TGAP² inscrites dans la loi de finances 2019 et sont dans la continuité de celles exposées l'année dernière. Elles ont comme caractéristiques principales :

- La progression des investissements avec la concrétisation des travaux sur les déchetteries, la réhabilitation du tube de fermentation de 33 mètres, la conteneurisation en ordures ménagères de la commune de Nointel, la mise en place des bornes enterrées sur Persan à la résidence du Village (dernière phase de 18 bornes) ainsi que sur les communes de Mours, Nointel et Villaines sous Bois.
- Le démarrage des études sur l'usine de compostage : un dossier de réexamen sur l'autorisation d'exploiter sera à rendre aux services de la DRIEE. En parallèle, la collectivité démarre dès 2019 les études de faisabilité technico-économiques sur l'adaptation de l'usine aux nouvelles contraintes du plan régional.
- Le recours soutenable à l'endettement avec de nouveaux emprunts sur la période 2019-2025 en fonction des conclusions des études sur l'usine et pour les travaux des déchetteries
- Le démarrage des marchés d'exploitation des déchetteries, d'exploitation et traitement des encombrants et la maintenance/fourniture des bacs roulants.
- Une stabilité des contributions des membres du syndicat depuis 2015 jusqu'en 2018. Pour les prochaines années, un ajustement sera à l'étude si le syndicat se voit réduire ses soutiens CITEO¹ ou si les évolutions législatives et techniques nous obligent à d'importants ajustements.

II. Loi de finances 2019 : évolution de la TGAP² à acquitter et TVA sur la gestion des déchets

Lors de la conférence Nationale des Territoires de mai dernier, le gouvernement a présenté la trajectoire de la nouvelle fiscalité des déchets. Son objectif est de diviser par deux l'enfouissement et d'augmenter la valorisation matière. Par conséquent, il prévoit d'augmenter fortement d'ici 2025 le montant de la TGAP² pour l'enfouissement et l'incinération. Des évaluations internes permettent d'estimer un surcoût de plus de 1 M€ HT sur la période 2019-2025. Les tableaux suivants détaillent les différents postes de dépenses impactés par l'augmentation en supposant les tonnages constants :

¹ CITEO : Organisme agréé en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques

² TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes directement liée à l'enfouissement et l'incinération

	TGAP enfouissement €/tonne	Tonnages enfouis			COUT (HT) TGAP enfouissement
		refus de l'usine	encombrants des communes	encombrants des déchetteries	
2017	15	8 750,52	4 391,43	4 872,00	270 209,25
2018	16	10 783,62	4 386,00	4 945,00	321 833,92
2019	17	10 700,00	4 400,00	5 000,00	341 700,00
2020	18	10 700,00	4 400,00	5 000,00	361 800,00
2021	30	10 700,00	4 400,00	5 000,00	603 000,00
2025	65	10 700,00	4 400,00	5 000,00	1 306 500,00

	TGAP incinération €/tonne	Tonnages de l'usine incinérés	COUT (HT) TGAP incinération
2017	3,01	4 858,46	14 623,96
2018	3,01	4 192,88	12 620,57
2019	3,01	4 200,00	12 642,00
2020	3,01	4 200,00	12 642,00
2021	8	4 200,00	33 600,00
2025	15	4 200,00	63 000,00

Sur la TVA, il est prévu un assujettissement à un taux de 5,5% à compter du 1^{er} janvier 2021 des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, des prestations de tri et de la valorisation matière des déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi qu'à l'ensemble des autres prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations. Cette disposition vise à diminuer les coûts des collectivités locales qui développent la prévention et la valorisation des déchets.

III. Evolution des tonnages

Nous avons reproduit dans le tableau suivant les tonnages des 3 dernières années pour la collecte en porte à porte, le traitement et les déchetteries ainsi que les variations.

	2016		2017		2018	
	TONNAGES	% 2015/2016	TONNAGES	% 2016/2017	TONNAGES	% 2017/2018
COLLECTE (sans les apports des communes)						
OMR	26 889,30	-0,27%	26 970,92	0,30%	26 731,77	-0,89%
Encombrants	3 756,73	0,70%	3 974,10	5,79%	4 112,17	3,47%
Produits recyclables	4 287,81	-1,70%	4 247,55	-0,94%	4 199,04	-1,14%
VERRE	2 601,91	-1,59%	2 589,85	-0,46%	2 618,46	1,10%
TOTAL	37 535,75	-0,43%	37 782,42	0,66%	37 661,44	-0,32%
TRAITEMENT						
OMR	27 794,82	-4,57%	24 534,62	-11,73%	26 730,42	8,95%
Encombrants	4 370,27	0,28%	4 298,55	-1,64%	4 385,75	2,03%
Produits recyclables	4 372,30	-2,45%	4 388,70	0,38%	4 318,10	-1,61%
VERRE	2 601,91	-1,59%	2 589,85	-0,46%	2 618,46	1,10%
DETOURNE	1 226,72		4 195,06	241,97%	1 804,22	-56,99%
TOTAL	40 366,02	-0,60%	40 006,78	-0,89%	39 856,95	-0,37%
DECHETTERIES						
Total	15 010,18	-0,86%	15 103,52	0,62%	16 112,08	6,68%

Deux faits majeurs marquent l'année 2018 : une augmentation importante des apports en déchetterie (+6,68%) et la collecte des encombrants en porte à porte qui progresse encore de +3,47%. A terme, le projet du syndicat d'améliorer l'accueil des professionnels sur le site de Champagne sur Oise et d'ouvrir la déchetterie de Viarmes aux artisans impactera directement la quantité des apports en déchetterie.

Sur les apports des déchets recyclables hors verre, ils continuent cette année encore à diminuer, malgré les actions menées sur le terrain organisés tout au long de l'année avec les conseillères en collecte sélective. La stratégie de communication du syndicat devra être adaptée par la nouvelle chargée de communication.

Le tableau suivant récapitule les tonnages collectés par habitant :

	2016	2017	2018	2010
Population	88 209	89 244	90 434	Année 0
Ordures Ménagères	304,8 kg/hab	302,2 kg/hab	295,6 kg/hab	317,63 kg/hab
Encombrants	42,6 kg/hab	44,5 kg/hab	45,5 kg/hab	45,23 kg/hab
Produits recyclables	48,6 kg/hab	47,6 kg/hab	46,4 kg/hab	51,38 kg/hab
Verre	29,5 kg/hab	29 kg/hab	29 kg/hab	33,61 kg/hab
Déchetterie	170,2 kg/hab	169,2 kg/hab	178,2 kg/hab	149,33 kg/hab
Total	595,7 kg/hab	592,6 kg/hab	594,6 kg/hab	597,18 kg/hab

Pour mémoire, l'objectif du programme de prévention des déchets fixait une baisse de 7% de la production de déchets sur la période 2013-2018. Le syndicat compte aujourd'hui une baisse de moins de 3% sur cette période. Les nouvelles contraintes réglementaires obligent le syndicat à s'inscrire dans un nouveau plan de

prévention des déchets avec une baisse de la production des déchets de 10% sur la période 2010-2025. Sur cet objectif, au regard de la production de déchets de 2010, le syndicat l'a réduit de 1%.

Une remarque sur les tonnages traités dans l'usine de compostage qui augmentent de 8,95% en raison de la baisse des détournements des ordures ménagères. L'usine rentre enfin dans un cycle de fonctionnement optimum. L'exploitant limite les détournements qui, cette année, ont été programmés en collaboration avec le syndicat.

IV. Etat de la dette

Depuis 2015, la dette du syndicat a été contenue afin de préserver ses capacités d'emprunt futures, notamment pour améliorer nos équipements et répondre aux nouvelles obligations. Compte tenu du niveau d'autofinancement depuis 4 ans, le syndicat n'a encaissé aucun emprunt supplémentaire.

	Endettement du syndicat (au 01/01)	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement
2014	1 173 005,91 €	266 163,13 €	47 097,05 €	3,21 ans
2015	2 341 142,78 €	245 281,83 €	66 712,85 €	9,65 ans
2016	2 095 857,08 €	618 022,07 €	57 694,06 €	2,08 ans
2017	1 477 835,01 €	211 333,11 €	45 680,11 €	2,27 ans
2018	1 266 501,90 €	156 736,76 €	39 995,57 €	6,94 ans

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement. Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans. Au regard des résultats depuis 2014, la situation financière du syndicat est très satisfaisante.

Au 1^{er} janvier 2019 la charge de la dette s'élève à 1 109 765 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Les travaux sur le BRS 24 (échéance 2025)
- L'extension des déchetteries avec l'accueil des déchets électriques (échéance 2027)
- L'installation de bornes enterrées (échéance 2025)
- Restructuration du centre de tri (échéance 2034)

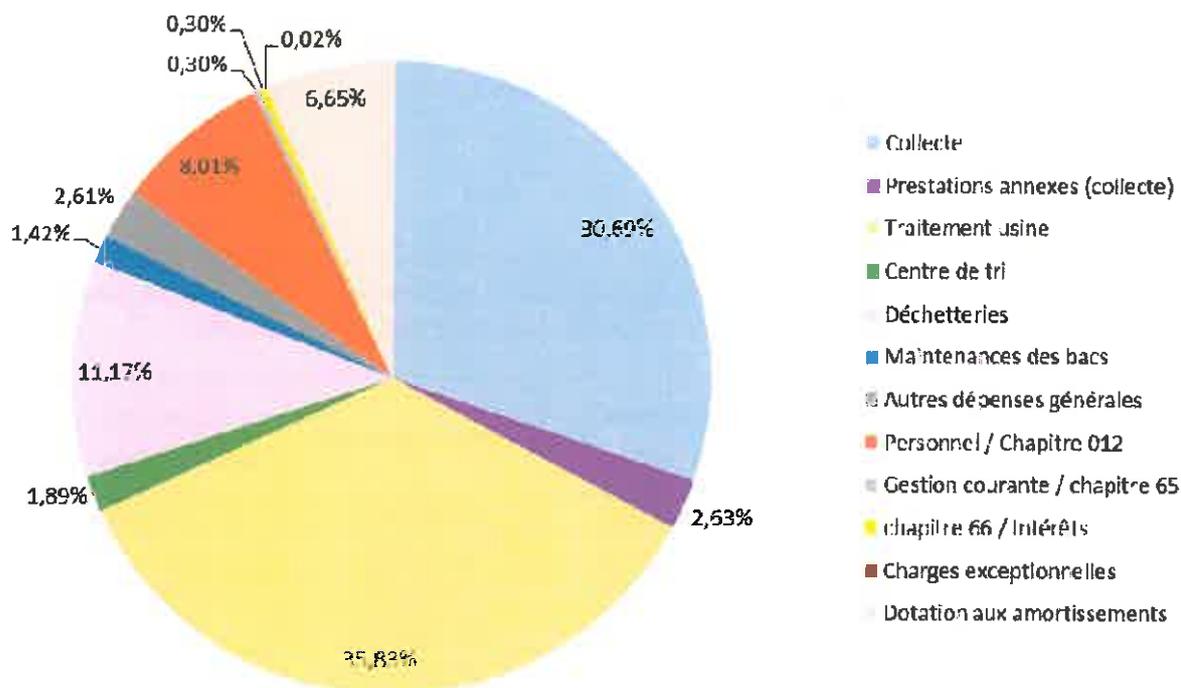
L'équilibre du budget 2019 sera construit sur un montant d'emprunt en recettes de la section d'investissement dont le montant sera déterminé lors de la construction du budget.

V. Les grandes masses financières

V.1 Les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses est stable et s'articule principalement sur les dépenses liées aux marchés d'exploitation. Elle restera similaire en 2019 aux exercices précédents.

Structure des dépenses de fonctionnement



Graphique sur la répartition des dépenses

Les dépenses liées aux contrats d'exploitation de l'usine, de la collecte et des déchetteries restent les principaux postes de dépenses du syndicat.

Au regard du renouvellement des marchés, les dépenses d'exploitation (collecte, déchetterie, usine de compostage et hall des encombrants) s'élèveraient à environ 9,1 M€, au même niveau qu'en 2018 et elles se répartiraient comme suit :

- 1,3 M€ pour l'exploitation des déchetteries
- 3,6 M€ pour l'exploitation de l'usine
- 3,7 M€ pour la collecte
- 0,5 M€ pour l'exploitation et le traitement des encombrants
- 0,2 M€ pour le centre de tri

Le point de vigilance portera sur l'évolution du contrat de collecte qui sera impacté par la hausse du gazole, la révision de prix étant mensuelle, la part forfaitaire risque de progresser tout au long de l'année comme en 2018.

Zoom sur la collecte des encombrants :

Nos obligations sur la baisse de l'enfouissement, sur l'augmentation du tri, et au regard de l'augmentation massive de la TGAP, le syndicat devra se positionner rapidement sur une stratégie visant à diminuer de façon drastique le volume des encombrants collectés. Cette perspective s'accompagnera obligatoirement au moins de la création d'une 3^{ème} déchetterie.

Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2018.

Les dépenses liées aux ressources humaines

Les ressources humaines du Syndicat ont évolué tout au long de l'année 2018, notamment avec les départs de Perrine Rosain (responsable communication), Christine Lis (ancienne directrice) et Julien Denquin (responsable du centre de tri). Nous notons une rotation fréquente des conseillers en collecte sélective. En

effet, ces postes sont ouverts aux jeunes diplômés qui bénéficient ainsi d'une première expérience professionnelle. Les contrats dits aidés ont pu être reconduits selon le nouveau dispositif de l'Etat mais avec une aide financière moindre (-33% en 2018).

Au 1^{er} janvier 2019, il restait 3 postes vacants : le poste de responsable du centre de tri, et deux postes au service communication (un chargé de communication et un conseiller en collecte sélective). A cela s'ajoute le recrutement d'un comptable en raison de la charge de travail de l'agent qui assure une polyvalence entre les tâches comptables et celles liées aux ressources humaines.

Aujourd'hui, le syndicat compte 26 agents dans ses effectifs (contre 29 début 2018) dont 13 agents titulaires et 13 agents contractuels. Fin 2019, l'effectif comptera 30 agents.

Les agents titulaires :

- 7 sur le grade d'adjoint technique, affectés au centre de tri dont 1 agent en congé de longue maladie ;
- 2 sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui sont affectés au centre de tri. Ces agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017 et 2018 ;
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 1 ingénieur territorial ;
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Les agents contractuels :

- 2 sur le grade d'adjoint technique qui sont affectés au centre de tri ;
- 8 agents recrutés en contrat dit aidé qui sont affectés au centre de tri ;
- 3 sur le grade de rédacteur

La baisse des dépenses 2018 sur le chapitre du personnel est directement liée aux départs de Perrine Rosain, Julien Denquin et Christine Lis. Dans le cadre du DOB 2019, il est proposé une hausse limitée par rapport au voté 2018 pour tenir compte :

- du recrutement de 4 agents (comptable, responsable du centre de tri, responsable communication et conseiller en collecte sélective)
- de l'augmentation des taux de charges et de l'avancement réglementaire

V.2 La section d'investissement

La structure de la section d'investissement au budget primitif 2019 devrait être similaire à celle des exercices précédents.

L'absence de visibilité à moyen terme sur l'usine de compostage ne nous permet pas de définir un vrai plan pluriannuel d'investissements. Des études débiteront et la rénovation du tube de 33 mètres sera programmée à une période propice pour limiter les détournements.

De même, le calendrier des travaux sur les déchetteries a été décalé du fait du report régulier des études avant travaux (pas de réponses aux consultations, plan de charge saturé des bureaux d'études) Le syndicat compte sur la réalisation de ce projet en 2019. Rappelons que ces aménagements et études font l'objet d'un soutien de la région Ile de France à hauteur de 200 000 euros (montant global des travaux 1,2 M€).

En complément sur l'année 2019, il est prévu d'investir dans les projets suivants :

- conteneurisation de la commune de Nointel en ordures ménagères
- mise en place des bornes enterrées sur les communes de Persan, Villaines sous Bois, Nointel et Mours, en incluant le génie civil si la commune en exprime le besoin
- acquisition des bacs de tri et ordures ménagères pour les nouvelles dotations, remplacement des bacs cassés ou volés, changement de capacité. A ce sujet, rappelons que le marché se renouvelle cette année avec la société CONTENUR
- mise en place d'un serveur informatique pour les services administratifs du syndicat
- installation de la vidéosurveillance sur l'ensemble du site

Globalement, les dépenses réelles d'investissement pourraient s'établir en 2019 à 1,5 M€, hors dette et mouvements d'ordre, en tenant compte des projets à réaliser.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2019 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA
- De l'affectation du résultat 2018
- Du recours à l'emprunt
- Des subventions en relation avec les travaux sur les déchetteries et la mise en place des bornes enterrées.

VI. Focus sur le centre de tri

Dépenses Fonctionnement (chapitre 11+ frais financier)	Coût d'exploitation en investissement	Coût en personnel	Recettes d'exploitation	Soutien	Recettes exceptionnelles
226 603,40 €	213 636,84 €	541 588,74 €	457 927,44 €	858 448,51 €	3 256,16 €
DEPENSES GLOBALES POUR L'EXPLOITATION			RECETTES GLOBALES		
981 828,98 €			1 319 632,11 €		
RESULTAT NET					
337 803,13 €					

Résultat du centre de tri 2018

Les coûts en fonctionnement comprennent les contrats d'entretien, les consommables, les vêtements, les assurances, les formations, l'entretien des locaux et les emprunts.

L'évolution de la réglementation sur les contrats d'insertion oblige le syndicat à revoir les profils des agents en contrats dits aidés pour bénéficier des soutiens. A terme, le désengagement de l'Etat sur ces contrats pour le syndicat entraînera une hausse des coûts en personnel.

Les investissements 2018 sont marqués par l'amélioration du process avec la mise en place d'un convoyeur dans l'alvéole de récupération des cartons (automatisation de la mise en balle et la rénovation du convoyeur de la presse à balles).

Malgré un contexte économique compliqué avec la reprise des matériaux recyclés, le résultat cette année est encore satisfaisant et se chiffre à un excédent de 337 803 €. Rappelons que ce résultat profitera aux communes sur la participation 2019 en fonction des tonnages collectés en déchets recyclables.

Pour la période 2019-2022, dans le cadre du nouveau barème CITEO³, le soutien de base attendu va évoluer à la baisse et sera couplé aux 3 engagements du contrat objectif :

- Objectif 1 : Maîtrise des coûts et plan d'action
- Objectif 2 : Amélioration des performances par rapport à 2016
- Objectif 3 : Mise en œuvre des extensions du tri.

Les montants des soutiens CITEO³ sont expliqués dans le tableau ci ci-après :

	Base du barème	Atteinte objectif 1	Atteinte objectif 2	Atteinte objectif 3
2017	800 000 €			
2018	590 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
2019	590 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €

³ Organisme agréé en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques

Au mieux, le syndicat se verra attribuer un soutien à hauteur de 590 000 € pour chaque année de la période 2019-2022. Ce barème est en lien direct avec la mise en place du tri à tous les plastiques, et il impactera les résultats futurs du centre de tri.

VII. Les recettes

Les recettes de fonctionnement reposent sur la participation des communautés de communes prévue à hauteur de 10 M€. S'y ajoutent les retours obtenus d'une part des sociétés de recyclages des matériaux et des soutiens apportées par les éco organismes agréés (CITEO, Eco Mobilier, Eco DDS, ...) à hauteur de 1,5 M€.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes d'exploitation du site :

Syndicat Tri Or	2017	2018	Evolution 2017/2018
Soutien Eco organismes	1 001 122,94 €	910 418,50 €	-9,06%
Ventes des produits recyclables	524 972,16 €	457 927,44 €	-12,77%
Entrées en déchetterie	151 824,00 €	168 462,00 €	10,96%
Ventes des produits des déchetteries	39 243,14 €	42 313,19 €	7,82%
Exploitation usine	18 278,67 €	23 400,05 €	28,02%
Compost	5 236,91 €	4 271,43 €	-18,44%
Composteurs	2 427,76 €	2 396,04 €	-1,31%
Total	1 743 105,58 €	1 609 188,65 €	

Evolution de la participation des Communautés de Communes :

Depuis 2015, le syndicat a mis en place une tarification lisible, complètement transparente et favorable aux collectivités qui valorisent l'amélioration des performances du tri.

Discussion :

M. Boudier prend la parole et demande à ce que le terme des encombrants soit revu car en théorie, le déchet type encombrant ne se recycle pas. Aujourd'hui, les meubles, les déchets verts, la ferraille et le bois sont collectés en porte à porte en encombrants. La Présidente répond qu'il faudra trouver un autre terme pour désigner ce déchet.

Après avoir pris connaissance de l'exposé et en avoir débattu, le Conseil Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE L'ISLE ADAM

La Présidente prend la parole et rappelle le contexte du rapport n°2.

Le 12 décembre dernier, après de nombreux échanges et discussions sur la convention de co-financement avec la commune de L'Isle Adam pour l'enfouissement de la ligne électrique au-dessus des bornes enterrées au droit place du Patis, il a été décidé :

- D'exprimer le tableau de financement en HT au lieu du TTC

- De revoir à la baisse la participation du syndicat pour tenir compte de la coresponsabilité de la commune et du syndicat dans cette affaire, soit un montant de 12 500 euros HT au lieu de 30 000 € TTC.

Ladite convention a été corrigée en ce sens et est présentée en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre (Nerville la Forêt) décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention de cofinancement avec la commune de L'Isle Adam ;
- D'AUTORISER la Présidente à la signer.

AVENANT N°1 AU REGLEMENT INTERIEUR DU SITE DE CHAMPAGNE SUR OISE

La Présidente présente le rapport n°3 :

Le règlement intérieur du site de Champagne sur Oise est applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 et cadre l'exploitation du site de Champagne sur Oise.

3 articles du règlement nécessitent des modifications et compléments. Ils concernent les domaines suivants :

- Article 4.5 : La facturation de l'eau potable : jusqu'au 31 décembre 2018, Génériss réglait la facture d'eau potable du centre de tri et des services administratifs du syndicat. Au moment du renouvellement des marchés, il a été convenu de régulariser pour la facturation de la consommation d'eau potable du centre de tri. Pour ce qui est de la consommation des services administratifs, elle reste à la charge de Génériss dans le cadre de l'exploitation de l'usine de compostage.
- Article 16.6 : Le protocole de sécurité est à signer entre la société Conteneur et le syndicat TRI OR (et non Génériss)
- Article 19.1 : Un complément est apporté sur la partie de la sécurité incendie. L'exercice incendie annuel à grande échelle peut se faire en collaboration avec les secours les plus proches du site. A défaut Génériss l'organise en interne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°1 au règlement du site de Champagne sur Oise
- D'AUTORISER la Présidente à le signer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Présidente du syndicat
Joëlle HARNET

